

# Au-delà de l'alternative maîtrise–non-maîtrise des risques collectifs : propositions pour des analyses et politiques intermédiaires

CLAUDE GILBERT, ISABELLE BOURDEAUX

*Pour comprendre une situation complexe, voire chaotique, impliquant une multitude d'acteurs et de stratégies, il faut des éclairages différents. C'est ainsi que la sociologie, la science politique, les sciences juridiques, les sciences de la gestion, entre autres, peuvent être réunies pour proposer des solutions diverses.*

CLAUDE GILBERT  
Directeur de recherche au  
CNRS, responsable du  
programme Risques  
collectifs et situations de  
crise (CNRS)

ISABELLE BOURDEAUX  
Allocataire de recherche,  
Cerat

Programme Risques  
collectifs et situations de  
crise, MRASH, UPMF, BP 47  
X, 38040 Grenoble  
cedex 9  
Tél : 04 76 82 73 02 ;  
fax : 04 76 82 73 04 ;  
courriel :  
Claude.Gilbert@upmf-  
grenoble.fr

La question des risques et, plus particulièrement, des « risques collectifs » constitue une bonne entrée pour s'interroger sur les problèmes actuels de « gouvernabilité » dans les démocraties. Au regard de certains dangers semblant peser sur le ou les collectifs – depuis un groupe social restreint jusqu'à la communauté planétaire –, la question de la gouvernabilité, avec ce qu'elle suppose comme capacité de maîtrise – au sens très large du terme (identification et affichage des risques, élaboration de réglementations, exercice de contrôles et de vigilance, définition des responsabilités, etc.) –, apparaît en effet essentielle. Pour ne prendre que quelques exemples, les risques « environnementaux » (effets de serre...), des risques ayant affecté le collectif (la contamination par le virus du sida via la transfusion sanguine), l'affectant (les conséquences de l'utilisation de l'amiante) ou susceptibles de l'affecter (la transmission éventuelle de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) via la consommation de viande) semblent appeler – compte tenu de la façon dont sont évoqués leurs conséquences sur le long terme, leurs possibles effets irréversibles – une maîtrise, qu'elle soit d'ordre politique, administrative, scientifique, etc., « à la hauteur » des problèmes.

Ces idées autour de la notion de maîtrise – que celle-ci soit affirmée ou exigée, considérée comme

effective ou déficiente –, d'un nécessaire et effectif gouvernement des hommes et des choses, servent communément à penser les risques et les façons de les traiter. Parallèlement, certaines réflexions critiques développées au sein des sciences humaines et sociales<sup>1</sup> – notamment par la sociologie des sciences et des techniques, l'analyse de l'action collective organisée, des politiques publiques, la sociologie des organisations, certains courants de la sociologie et de la science politique, des sciences de gestion, des sciences juridiques, etc. – tendent à passer au second plan ou à être difficilement intégrables jusqu'à leur terme. L'objet de ce texte est de remettre en perspective ces deux grands ordres de discours et d'analyses, en soulignant certaines des raisons de la prépondérance des discours autour de l'idée de « maîtrise », et de proposer des pistes permettant une meilleure intégration de différentes réflexions critiques des sciences humaines et sociales dans l'approche de la gestion des risques collectifs au sein des démocraties modernes.

## Usages et limites des analyses en termes de « maîtrise »

Les analyses fondées sur l'idée de « maîtrise des risques » reposent sur un ensemble de postulats simples. En premier lieu, les risques sont plus ou moins considérés comme existant en soi, comme ayant donc une extériorité leur conférant un statut d'objet. Dans cette perspective, on parlera ainsi du risque inondation, du risque nucléaire, etc., appréhendés comme autant de menaces pesant sur les collectivités. Il y a certes d'importantes différences entre des analyses, franchement positivistes, selon lesquelles les risques sont des réalités objectives qu'il convient de cerner et des analyses appréhendant plutôt les risques comme la « mesure » de dangers, le résultat d'un travail d'instrumentation – scientifique, statistique... – permettant une identification et qualification. Mais, dans un cas comme dans l'autre, on se situe dans l'optique de risques en tant qu'objets, déjà là ou apparaissant, susceptibles d'être connus, traités, maîtrisés donc. En second lieu, et de façon étroitement

Cet article reproduit une communication (dans le cadre de l'atelier « Environnement, long terme et démocratie : la gouvernabilité à long terme dans les sociétés démocratiques du prochain siècle ») présentée lors du colloque international « Quel environnement au XXI<sup>e</sup> siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie » organisé à l'abbaye de Fontevraud du 8 au 11 septembre 1996 par le ministère de l'Environnement, l'association Germes, l'Aigref, le CNRS, l'Ademe, l'Ifen, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Pnue, le WFSF, Futuribles International, l'association Natures, Sciences, Sociétés-Dialogues, le Centre de prospective et de veille scientifique de la Drast.

<sup>1</sup> Par la suite, l'utilisation du terme « sciences humaines et sociales » renvoie essentiellement aux courants et analyses cités ici.

liée, le statut d'objet conféré aux risques aboutit à la reconnaissance d'acteurs – individuels ou collectifs – capables non seulement d'identifier les risques, de transformer les dangers en risques par un travail de connaissance spécifique (par le recours aux sciences et aux techniques), mais aussi de les traiter, de les prévenir par le biais d'actions appropriées (techniques, administratives, etc.). L'objectivation des risques s'accompagne ainsi de la désignation d'acteurs pouvant savoir et/ou agir du fait même qu'ils sont ou finissent par être dans une position d'extériorité par rapport à ces derniers. De là, d'ailleurs, le recours usuel à des expressions telles que « gérer le risque », le « prévenir », « faire face au risque », l'univers de la confrontation ainsi introduit conduisant habituellement à mettre en œuvre le discours de la guerre. Et cela, même si transformer des dangers ou des menaces floues en probabilités d'occurrence, cerner les risques, puis les prévenir, les combattre, peut être malgré tout considéré comme difficile, incertain. Après tout, même chez Carl von Clausewitz, l'ennemi n'est pas toujours là, en face<sup>2</sup>.

Ce type de discours est susceptible d'être développé par de multiples acteurs et organisations, aux logiques, intérêts et statuts souvent très différents et on peut facilement en trouver traces à travers les propos d'articles, d'interviews, de colloques, etc. Les acteurs mettant en œuvre une activité considérée comme « dangereuse », « à risque » ou cherchant à maintenir une telle activité – industriels, scientifiques ou autres – font habituellement état de leur maîtrise – via les sciences et les techniques, via aussi les sciences de l'organisation, la connaissance des facteurs humains – des processus engagés lors d'expérimentations ou d'activités de production. Les acteurs formellement en charge de la « sécurité collective » (ou de la « sécurité publique », de la « sûreté ») – les pouvoirs publics, donc, pour faire court – font valoir, eux, une capacité à identifier les risques menaçant les collectivités, à les afficher publiquement, à prendre les mesures adéquates pour les prévenir (établissement des normes, réglementations, etc.), à mettre en œuvre des procédures de contrôle, à sanctionner même. Cette affirmation se fonde, en France tout au moins, sur la capacité de l'État, de son appareil administratif à conjuguer savoir et pouvoir, à lier donc des compétences en matière d'expertise (via, notamment, les ingénieurs d'État relevant des grands corps, les grands organismes de recherche, etc.) et des compétences en matière d'administration, d'engagement de politiques publiques. D'autres acteurs peuvent partager l'idée que la sécurité, la sûreté sont à la mesure des capacités de maîtrise et que, par là même, toute réalisation de risque – accident, catastrophe brutale (comme dans le cas du nucléaire) ou à développement lent (comme dans le cas de l'amiante, de l'ESB) – signalent avant tout un « défaut de maîtrise », un mauvais usage des sciences et des techniques, une mauvaise organisation : ainsi, les personnes et collectivités exposées aux risques ou qui les représentent (associations, syndicats, élus, etc.), les acteurs en position de « commentateurs critiques » ou qui entretiennent les débats au sein de « l'espace public » (politiques, intellectuels, autorités morales, médias, etc.) s'inquiètent-ils

volontiers, à l'occasion d'une alerte ou d'une affaire<sup>3</sup>, des « risques pris » pour des raisons de compétition économique ou scientifique, des insuffisances et défaillances dans l'exercice du contrôle par les pouvoirs publics (en raison de collusions, d'arbitrages favorables aux intérêts économiques, d'insuffisances des moyens et effectifs), etc. En cas de réalisation d'un risque, c'est largement sur la non-maîtrise que se focalise la critique : les exigences en termes d'établissement de responsabilités ou/et de réparation passent habituellement par la dénonciation des erreurs, des défaillances, des laisser-aller, que cela soit attribué à des individus ou à des organisations. La dénonciation prend d'autant plus ce chemin que les institutions en charge de la réparation – celles de la justice, dans ses différents états – tendent à fonctionner, elles aussi, principalement sur ce registre.

Par le jeu des discours croisés, des questions/réponses, de la dynamique introduite par le couple dénonciations-justifications, on peut même dire qu'il tend à y avoir une reproduction permanente d'une telle perspective. Cela tient tout d'abord à ce que les approches et discours en terme de « maîtrise » – et de « non-maîtrise » – ont une immédiate efficacité, quels que soient les locuteurs. Outre le fait qu'un tel discours correspond à une rhétorique assez simple, assez aisément « mobilisable » – « tout est fait, tout sera désormais fait pour que... », « toutes les ressources techniques et scientifiques, tous les moyens de l'administration sont mis en œuvre pour que... » –, il s'entend spontanément de façon extrêmement large, il fonctionne facilement en se basant sur des notions et concepts déjà verbalisés dans des procédures et réglementations formelles, il peut s'adapter à de nombreuses situations et donner lieu à une gamme de propos étendue. C'est d'ailleurs en grande partie pourquoi les acteurs qui exigent des garanties, qui dénoncent l'insuffisance de celles qui sont données, recourent, en l'inversant, à la même rhétorique.

Une autre raison de la prédominance de ce registre tient à ce que d'autres approches et discours susceptibles d'être développés au sujet des dangers, des risques, ne sont pas aisément recevables ou, tout moins, ne le sont que dans des cercles restreints, hors donc de débats élargis, publics. De fait, il ne faudrait pas concevoir le recours au discours de la maîtrise comme exclusif d'un certain nombre de pratiques ou de réflexions qui ne lui correspondent pas. En effet, selon les conjonctures, les lieux et les moments, ce discours peut être de simple convention et accompagner des pratiques, des gestions, qui s'accommodent d'une certaine « complexité », d'une certaine « incertitude » et où le croisement des procédures formelles et informelles, le jeu autour des normes et de la négociation semblent suffire pour assurer, de fait, une certaine sécurité, une certaine sûreté<sup>4</sup>. De même, le recours au discours de la maîtrise peut servir de point d'appui à la justification, à la légitimation lorsque des craintes s'expriment, des débats commencent à s'engager au sujet de dangers collectifs, sans pour autant que cela corresponde aux modalités de fonctionnement réel. Cependant, les tentatives de production de discours différents semblent rencontrer rapidement des limites. Ainsi, depuis quelques années déjà, divers acteurs

<sup>2</sup> Cf. Carl von Clausewitz, 1955, *De la guerre*, Minuit, Paris.

<sup>3</sup> Cf. notamment « Alertes, affaires et catastrophes. Logique de l'accusation et pragmatique de la vigilance. Points de vue de Luc Boltanski, Francis Chateauraynaud, Jean-Louis Derouet, Cyril Lemieux, Didier Tornay », *Actes de la cinquième séance du séminaire du programme Risques collectifs et situations de crise du CNRS, organisée à l'École des mines de Paris le 15 février 1996*, Grenoble, avril 1996.

<sup>4</sup> Cf. Martin Landau, 1969. Redundancy, Rationality and the Problem of Duplication and Overlap, *Public Administration Review* 29, 346-358.

conjuguent leurs efforts ou, tout au moins, se retrouvent, pour expliquer que le « risque nul » n'existe pas. Des industriels, des scientifiques ainsi d'ailleurs que différents analystes, consultants insistent notamment sur le fait que, quelles que soient les précautions prises, il reste toujours une part d'aléa, de hasard, de mauvais concours de circonstances, rendant impossible toute maîtrise totale et – autre pan de ce discours – que le maintien de capacités innovantes est à ce prix. Un certain nombre de représentants des pouvoirs publics tiennent des propos assez semblables, en soulignant à leur tour l'impossibilité de tout contrôler, de tout maîtriser, en reprenant même une partie des analyses développées, notamment en sciences humaines et sociales, sur la complexité et l'incertitude. Bref, tant ceux qui sont à l'origine des dangers que ceux qui ont la charge de les prévenir tentent d'atténuer les effets, plus ou moins considérés comme pervers, du discours de la maîtrise. Ils cherchent notamment une voie moyenne conjuguant à la fois les effets positifs, en termes de légitimité, de la tenue d'un tel discours et une prise en compte plus réaliste des conditions d'engagement des processus dangereux dans le cadre de la production, de l'expérimentation, de l'exercice de contrôles, etc. Mais ces « approches raisonnées », qui débouchent sur l'idée de « risques acceptables », sur la capacité supposée des personnes ou des collectivités exposées à arbitrer entre une série d'avantages et d'inconvénients (entre le progrès et la « prise de risques », entre l'emploi, le développement économique et la proximité d'un établissement, d'un équipement collectif dangereux, etc.), résistent mal à un accident, un dysfonctionnement significatif comme on a pu le constater au cours de ces dernières années (lors d'inondations, de certains accidents industriels par exemple). Les « victimes » – acteurs nouveaux dans ce domaine, notamment en tant que groupe constitué et organisé – ont tendance à récuser l'idée qu'elles aient pu accepter, même tacitement, un risque donné et renvoient tant les responsables des dommages que les autorités en charge de les prévenir, à l'obligation qui était la leur de maîtriser complètement le risque concerné<sup>5</sup>. La seule éventualité d'un dommage affectant des personnes ou une collectivité peut suffire d'ailleurs à remettre en cause des « approches raisonnées ». De ce point de vue, le débat qui se tient autour du « risque de développement » – risque se réalisant sans qu'il ait pu être envisagé initialement, au moment d'une production, de la mise en œuvre d'une action, compte tenu de l'état des connaissances techniques et scientifiques – est très significatif<sup>6</sup>.

D'autre part, dans la mesure où le discours de la maîtrise tend donc à s'imposer, en raison de son efficacité, de ses multiples usages, il est difficile pour les acteurs directement impliqués dans la production des risques ou leur contrôle, de se fonder sur leurs pratiques effectives pour faire état, notamment publiquement, de la façon dont sont concrètement gérés les risques et, plus encore, de la façon dont sont traités, analysés les difficultés, voire les incidents, les dysfonctionnements, bénins ou graves, qu'ils peuvent rencontrer. Les problèmes posés par la réalisation des « retours d'expérience » dont, a priori, tout le monde reconnaît la nécessité, s'expliquent en partie ainsi.

Quand il y a une volonté d'analyser les fonctionnements et dysfonctionnements internes – ce qui n'est pas toujours le cas, y compris dans de grandes organisations<sup>7</sup> –, les résultats de telles investigations ne retentissent généralement pas sur les discours destinés à l'extérieur qui, le plus souvent, s'alignent sur le discours de la maîtrise avec, comme nous l'avons vu, une plus ou moins grande atténuation. À ce sujet, on peut parler d'une véritable schizophrénie qui apparaît au grand jour à la suite d'un événement donnant lieu à débats, à enclenchement d'une affaire. C'est en effet dans ces cas, ces situations dites de crise, que les conditions effectives de traitement des risques sont « révélées » : il est notamment pris acte du caractère souvent non homogène des organisations, des forces parfois contraires qui les animent, de l'enchevêtrement des règles formelles et informelles, des jeux multi-acteurs et inter-organisationnels liés à tout traitement des risques, des incertitudes techniques et scientifiques, des compétitions voire des conflits au sein des différentes sphères concernées, etc. Bref, on découvre alors un monde qui apparaît d'autant plus « scandaleux », « inacceptable », qu'il contraste furieusement avec les représentations véhiculées par les discours sur la maîtrise, et qui peut même conduire à douter du fait que les risques soient gérés, le pays gouverné. Or, ce qui est ainsi mis en évidence rejoint certaines analyses des sciences humaines et sociales concernant les fonctionnements effectifs des acteurs et organisations, les jeux multi-acteurs et inter-organisationnels qui échappent, toujours, à l'ordre rassurant des organigrammes, des procédures réglées. De fait, dès lors que la contribution des sciences humaines et sociales ne se limite pas aux aspects « psycho-sociologiques », aux questions ayant trait à la perception et à la représentation des risques – ce à quoi les cantonnent souvent les représentants des sciences « exactes » –, elles peuvent fournir des analyses et propositions permettant des avancées importantes dans l'approche des dangers, des risques collectifs.

## Approches des dangers et des risques intégrant les apports de certaines analyses des sciences humaines et sociales

Une des ruptures principales induites par ce changement de perspectives consiste en l'analyse des risques comme une « construction » et non comme une réalité en soi qu'il conviendrait de cerner au mieux en mobilisant sciences et techniques. Parler de « construction sociale » ne signifie pas ici se limiter à une opposition entre les notions d'objectivité et de subjectivité, ni réduire les constructions aux seules représentations sociales<sup>8</sup>. Dans une définition simplifiée, on peut retenir de l'idée de construction que la reconnaissance d'un risque est moins de l'ordre de la nécessité que de la contingence, qu'elle est avant tout le produit de l'interaction entre différents acteurs, groupes d'acteurs et organisations, inscrits dans des champs ou sphères différents (économique, politique, administratif, tech-

<sup>5</sup> Voir à ce sujet, même si ce n'est qu'un des aspects de ce travail qui insiste sur d'autres éléments pour caractériser et analyser les réactions des victimes contaminées, Nicole Bastin, Geneviève Cresson, Jean Tyberghien, 1993, *Approche sociologique de la demande en réparation du préjudice thérapeutique : le cas du sida*. Rapport pour l'ANRS, Clerse, université de Lille-I.

<sup>6</sup> Pour une illustration, cf. François Ewald, 1993, *La véritable nature du risque de développement et sa garantie*. *Risques* 14, 9-47.

<sup>7</sup> Cf. Hervé Laroche, 1991, *La formulation des problèmes stratégiques – agenda stratégique et identité de l'entreprise*. Thèse de doctorat, HEC, Jouy-en-Josas. Cf. aussi Risques, crises et problématique de la décision dans les organisations. Point de vue de Hervé Laroche, *Actes de la quatrième séance du séminaire du programme Risques collectifs et situations de crise du CNRS, organisée à l'École des mines de Paris le 15 novembre 1995*. Grenoble, janvier 1996.

<sup>8</sup> Cf. les discussions à ce sujet in *Sociologie des sciences, analyse des risques collectifs et des situations de crise*. Point de vue de Bruno Latour, *Actes de la première séance du séminaire du programme Risques collectifs et situations de crise du CNRS, organisée à l'École des mines de Paris le 15 novembre 1994*. Grenoble, janvier 1995.

nique, scientifique, médiatique, associatif, etc.)<sup>9</sup> qui, pour des raisons, des intérêts multiples et souvent contradictoires, appréhendent un danger, le traitent, le mettent en forme, le font émerger comme « risque » selon diverses cartes cognitives, selon divers paradigmes stratégiques, à travers aussi différents outils, instruments et procédures qui sont pour eux autant de « ressources ». De plus, ces ressources sont mises en œuvre moins en fonction de la nature d'un « problème à traiter » – de la nature en l'occurrence ici d'un risque – que de leur disponibilité, de la possibilité offerte aux acteurs et organisations concernés de les utiliser, les adapter, les « recycler »<sup>10</sup>. Dans cette optique, c'est donc essentiellement en fonction de ce qui est déjà là, tant en termes de « ressources », de formes de connaissances et de modalités d'action disponibles, qu'en termes de jeux d'acteurs et d'intérêts préexistants que se comprend la reconnaissance d'un danger, d'un risque. On voit bien également ainsi qu'il ne s'agit pas seulement, en intégrant les apports des sciences humaines et sociales, de ramener l'identification d'un risque et son traitement à la réponse donnée à une demande sociale, à une exigence de « l'opinion publique », etc. Considérer que la prise en compte d'un danger, son émergence en tant que risque tient aussi, sinon essentiellement, à une certaine intensité d'interactions, à un certain degré de structuration d'un réseau ou système d'acteurs<sup>11</sup>, à certaines formes de cette structuration, à un certain niveau de mobilisation de moyens, à l'existence aussi de débats et controverses, etc., conduit, de fait, à porter un autre regard sur le traitement des dangers, des risques. En particulier, les actions sur lesquelles l'attention se focalise in fine dans le cadre des discours autour de l'idée de maîtrise (identifier, régler, normer, responsabiliser, contrôler, sanctionner, etc.) et qui, donc, mettent l'accent sur tout ce qui relève des procédures et des modes d'organisation formels, semblent ainsi priver la réflexion sur les risques collectifs d'un certain nombre de prolongements. Chercher à opérer ces prolongements et à trouver des « passages » entre les deux grands types d'approche évoqués, sans renvoyer l'une au formel, à une simple rhétorique obligée, et l'autre, par effet de miroir, à une simple déconstruction des approches classiques, conduit à reprendre, en termes assez simples, les étapes de base de la réflexion à mener.

Le premier point renvoie à l'identification même des acteurs et organisations concernés par tel ou tel risque. La distribution des rôles, des fonctions, des compétences, des responsabilités qui s'opère via les procédures formelles est loin de rendre compte de l'identité et du nombre des acteurs et organisations intervenant effectivement. En particulier, une identification en termes d'auteurs des risques, d'acteurs chargés du contrôle, chargés de l'expertise, chargés de la vigilance, chargés de sanctionner, ne recouvre que partiellement l'ensemble des acteurs et organisations de fait concernés ou impliqués par un risque donné. Certes, cette identification par « fonction »<sup>12</sup> varie considérablement d'un risque à l'autre, mais l'on voit bien, si l'on observe la production réglementaire et les administrations, que c'est souvent en ces termes que

sont désignés les acteurs pris en compte. Or, à partir d'exemples simples (les inondations, par exemple), il est clair que certains acteurs n'apparaissent qu'en « pointillés » (tels ceux qui, à travers des associations, des syndicats, voire des structures de représentations, notamment locales, se posent comme représentants de parties de la « société civile ») ; d'autres sont moins considérés comme acteurs au sens plein du terme que comme perturbateurs, comme problèmes à gérer en tant que tels (les médias par exemple) ; d'autres peuvent être quasiment oubliés, en dépit de leurs potentiels, en termes d'expertise par exemple, de la part qu'ils peuvent prendre dans la définition des problèmes ou leur traitement (exemple, pendant longtemps tout au moins, dans le cas des inondations, d'EDF et des grandes compagnies gestionnaires de l'eau). D'autre part, ce type de repérage formel des acteurs conduit à présupposer que tel ou tel acteur désigné, telle ou telle organisation identifiée endosse un rôle effectif et en rapport avec ses attributions formelles. Or, la crise liée à la transfusion sanguine et, plus récemment, celle liée à l'utilisation de l'amiante, ont montré ce que pouvait avoir de formel et de décalé par rapport à la pratique une politique et des raisonnements s'en tenant aux seules compétences attribuées, notamment dans le champ administratif. D'autre part, cette distribution n'enregistre pas, ou insuffisamment ou de façon trop conventionnelle, les redistributions de rôles et de fonctions qui peuvent avoir lieu à l'occasion de l'émergence d'un problème donné, de la reconnaissance d'un risque. Aussi, l'approche en termes de « construction » des risques permet-elle de ne pas figer a priori la désignation des acteurs, de leurs compétences et de leurs pouvoirs. Elle conduit à insister, au moins par méthode, sur le fait que la distribution des rôles et des compétences n'est pas immuable, qu'elle s'ouvre plus ou moins à tel ou tel acteur, organisation selon les cas, que le centre de gravité ne se trouve pas nécessairement à l'intersection des acteurs dits officiels, etc. Dans une telle optique, sont a priori considérés comme « acteurs » ceux qui, à un titre ou un autre, sous une forme ou une autre, « s'intéressent » ou sont « enrôlés », la question étant ensuite d'apprécier, en fonction des intensités et des durées de relations, d'inter-relations et d'investissements ainsi établis, les conséquences que cela peut avoir. Il est clair qu'une analyse au cas par cas s'impose alors et qu'il n'est pas possible de cartographier au préalable, sans s'être immergé dans les modes de fonctionnement concrets, les acteurs et organisations impliqués.

Une autre étape du raisonnement conduit à intégrer pleinement à la réflexion les raisons qui expliquent que tel ou tel type d'acteurs est de fait impliqué dans la définition, le traitement, l'évaluation des actions en matière de risques, ainsi que la nature des relations que ces types d'acteurs entretiennent alors. A priori, une telle interrogation ne surgit pas ou peu lorsqu'on se situe dans le cadre de la distribution des rôles, des fonctions, des attributions, des responsabilités, via les procédures formelles. En effet, dans ce cadre, chaque acteur fait « ce qu'il doit faire » en fonction de son rôle, de la place qu'il occupe dans le dispositif, la nature des relations entre acteurs semblant alors découler, logi-

<sup>9</sup> On reprend ici la notion de champ de façon relativement souple telle que la conçoit notamment Michel Dobry (Michel Dobry, 1992, *Sociologie des crises politiques*, Presses de la FNSP, Paris, 2<sup>e</sup> éd).

<sup>10</sup> Cf. Pierre Lascoumes, 1994, *L'Éco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte, Paris.

<sup>11</sup> Cf. les développements de Nicolas Dodier autour des notions de réseau dans son ouvrage *Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, 1995, Métailié, Paris.

<sup>12</sup> Un travail, en cours, réalisé par l'Instance d'évaluation de la politique publique de prévention des risques naturels, montre bien la difficulté de démêler l'écheveau des attributions et compétences en matière de risques naturels. Cf. aussi Frédéric Caille, *Institutions au péril de l'eau : approche du système d'acteurs de la politique de prévention du risque inondation*, Commissariat général du plan-instance d'évaluation de la politique publique de prévention des risques naturels, Futuribles, septembre 1994.

quement, de cette distribution des rôles. Dans cette perspective, et comme nous l'avons vu précédemment, des « écarts » peuvent être admis entre ce que ces acteurs semblent devoir faire et ce qu'ils font effectivement, les remèdes étant alors à trouver dans la réaffirmation des attributions et, donc, dans une réactivation des relations qui doivent a priori être entretenues, voire dans la réalisation de certains aménagements (concertation entre acteurs, introduction de nouveaux acteurs, création de structures nouvelles, etc.). Divers travaux relevant des sciences humaines et sociales et axés sur les pratiques des acteurs et des organisations insistent sur l'intérêt d'élargir cette vision. Ainsi, les recherches menées autour de certaines actions engagées en matière d'information des populations dans des zones soumises à tel ou tel type de dangers, en matière d'établissement de certains plans de secours, de plans d'occupation des sols, tendent à montrer que la négociation, loin d'être l'exception, est plutôt la règle, permettant de faire avancer voire de « débloquer » des situations, et redonnant ainsi un tout autre statut aux aspects formels<sup>13</sup>. De même, certaines procédures classiques – comme l'établissement de normes, de textes réglementaires – tendent-elles aujourd'hui à être interprétées par certains juristes comme une activité de cadrage d'un système d'action, à charge pour les acteurs concernés de leur donner un contenu en termes d'applications concrètes<sup>14</sup>. D'autres travaux en sciences humaines et sociales poussent à une radicalité plus grande encore en posant que le traitement d'un risque est avant tout largement fonction des raisons pour lesquelles les acteurs et organisations « s'intéressent » ou non à un danger, à un risque. Cette question des intérêts demeure assez complexe, « l'intérêt », « l'investissement », « l'enrôlement » – peu importe les termes<sup>15</sup> – étant en effet extrêmement variables tant en forme, en durée qu'en intensité selon les acteurs et les organisations, selon les champs ou secteurs où ils s'inscrivent, selon les « jeux inter-sectoriels », etc. Une telle approche conduit à considérer, champ par champ, secteur par secteur, ce qui, dans les différentes « phases » de traitement des dangers, des risques – mise sur agenda, traitement, évaluation, sans que ces phases soient forcément successives – peut susciter des intérêts et, donc, différentes formes de mobilisation. Dans un tel raisonnement, il convient, par exemple, d'être particulièrement attentif à la dynamique résultant de la compétition politique, des conflits de compétence entre administrations, organismes publics, grands corps, etc. ; à la dynamique résultant des rivalités entre grandes agences d'expertise, entre disciplines scientifiques, entre acteurs médiatiques, etc. ; à la dynamique résultant des conflits inter-sectoriels qui marquent ou traduisent de nouveaux positionnements d'ensembles d'acteurs, de groupes d'acteurs, etc. C'est en effet en fonction de ces dynamiques que tend à se comprendre la formation des intérêts et, par là, le processus de « construction » des risques, sachant que sont concernés tous les types d'acteurs et organisations qui, à un titre ou à un autre, « entrent dans le jeu ». Une telle approche, par exemple, s'applique tout à fait aux divers acteurs et organisations qui se positionnent voire se concurrencent pour représenter et

défendre la « société civile » et ses intérêts (y compris les « victimes »), pour faire valoir des principes « éthiques », « fondamentaux » (comme le principe de précaution<sup>16</sup>). Parallèlement, et de façon étroitement liée, il convient d'analyser la façon dont ces différents acteurs entrent en relation, interagissent ou non, sans présumer quelles formes peuvent prendre ces échanges. Ainsi apparaît-il important de déterminer à travers quels types de relations – formalisées ou non, réseaux inter-organisationnels, inter-sectoriels – s'opèrent des rencontres d'intérêt, des alliances. L'enjeu est de préciser jusqu'à quel point la constitution de ces relations multi-acteurs et relevant de multiples champs aboutit ou non à la formation d'un ensemble, d'une nébuleuse, d'un « monde » – peu importe la terminologie – qui est au cœur même de la saisie des dangers, des risques. Là encore, c'est un véritable travail de recherche qui s'impose, avec toutes les limites qui peuvent exister pour réaliser des investigations et tenter d'approcher au plus près la nature et la « vérité » de ces investissements, intérêts, relations.

Enfin, un autre point important peut faire l'objet d'un nouvel éclairage : celui des « moyens », des « formes » qui donnent réalité, consistance aux dangers, aux risques. L'approche classique de ces questions conduit le plus souvent à ne répertorier qu'un nombre limité de moyens, de modalités à travers lesquels sont définis, traités, évalués les risques. Ainsi, en simplifiant beaucoup, peut-on dire que c'est essentiellement à travers des formes juridiques et les traductions techniques ou organisationnelles auxquelles elles donnent lieu, lors de l'établissement de normes notamment, que les risques sont saisis, perçus, compris. Certes, il n'est pas franchement nouveau qu'une attention soit portée à tout ce qui entoure le travail de production de la législation, que ce soit le travail de conception intellectuelle, à travers les commissions, les rapports, les polémiques, etc., ainsi qu'au travail d'adaptation, notamment via les décrets, les circulaires, l'établissement de normes. Mais le type de raisonnement évoqué ici conduit à accorder une plus grande attention aux moyens et formes multiples à travers lesquels se déclinent les « problèmes » et cela sans se limiter aux plus habituellement connus : ainsi, un rapport de recherche, une expertise, un article, une communication, un numéro spécial de revue, un ouvrage, un séminaire, un colloque, la création d'une équipe de recherche, d'un programme, d'une société savante, d'une collection, etc., qui sont autant de formes propres au « champ intellectuel », deviennent des « formes » participant à la constitution, l'affichage d'un danger, d'un risque. Pour des acteurs situés dans d'autres champs, on pourrait citer d'autres types de « formes » concourant à la construction d'un risque sachant que ces formes, bien que variables d'un champ à l'autre, ne sont pas en nombre illimité et que l'on peut même faire l'hypothèse de l'existence d'une certaine « grammaire » à ce sujet<sup>17</sup>.

Cette perspective conduit donc bien à considérer que les « problèmes », tels que les risques, se construisent en fonction des investissements dont ils sont l'objet, c'est-à-dire tout à la fois en fonction de la nature et du nombre des acteurs qui s'y « intéressent » et des

<sup>13</sup> Cf., par exemple, Geneviève Decrop, *Prévention des risques majeurs, La loi du 22 juillet 1987 aux prises avec le territoire*, GDR « Crise » (CNRS), IHESI, octobre 1991 ; ou Christine Dourliens, *Figures du pragmatisme, complexité, incertitude et prévention des risques*, Cerpe, Marseille, novembre 1994, rapport pour la DRAST.

<sup>14</sup> Cf. Pierre Lascoumes, 1995. Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement. *Revue Française de Science Politique* 45, 3, 396-419.

<sup>15</sup> S'il n'est pas possible de développer plus ici cette question de l'intérêt, il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'une sociologie utilitariste de l'intérêt. La notion doit se comprendre au sens large, les intérêts considérés peuvent être de nature très différente : il est possible de raisonner en termes d'opportunités, d'actions offensives comme d'actions défensives, de stratégies, d'intérêt à se maintenir dans une situation comme d'intérêt à développer une activité, des compétences, du pouvoir, etc. Cf. notamment les travaux de Michel Dobry (op. cit.), de Michel Callon, 1988 ; « Réseau technico-économique et irréversibilité ». In : *Les figures de l'irréversibilité en économie* (B. Chavance, O. Godard, R. Boyer, dir.), EHESS, Paris, 1991.

<sup>16</sup> Cf. Claude Gilbert, La précaution dans l'empire du milieu. In : *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines* (Olivier Godard, dir.), Inra-Éditions, Paris, 1997.

moyens et formes qu'ils mettent en œuvre pour cela. C'est bien dans ce sens d'ailleurs que l'on peut parler de « construction » des risques, ceux-ci étant en quelque sorte « équipés » par les investissements qui les constituent. Pour chaque type de danger, de risque, cet équipement est déterminant puisque c'est largement en fonction de lui, de sa nature, que les investissements peuvent perdurer au-delà de la simple « mise sur agenda », que les débats qu'il suscite sont entretenus, relancés, contribuant ainsi à une permanence de la vigilance, à des traductions en termes de prévention, de gestion. Une des difficultés, en termes de recherche, est alors celle d'identifier ces formes, de s'attacher tant à leur contenu qu'à leur existence même sous tel ou tel aspect, à tel ou tel moment, et, également, d'être capable d'estimer le degré de publicité de ces formes, de connaissances réciproques et de relations entre elles<sup>18</sup>.

## Pistes pour la recherche ou pour l'action

Les analyses critiques évoquées ici provoquent donc d'importants « déplacements » ou, si l'on préfère, d'importants « décadres » des raisonnements. D'une part, elles incitent donc à resituer les acteurs et organisations habituellement répertoriés par rapport à des logiques, des enjeux qui semblent assez peu compatibles avec ceux qu'on leur attribue, plus ou moins spontanément, en référence, disons, à l'analyse classique en termes de maîtrise. D'autre part, elles incitent à élargir assez considérablement le cercle des acteurs potentiellement concernés – cercle a priori ouvert – et, donc, à intégrer dans l'analyse des dangers, des risques, des types de logiques, des modes et formes d'investissement qui, à première vue, sont étrangers à ce domaine. Il résulte donc de ces déplacements une certaine « complexité » dans le travail d'analyse dont le premier effet, plutôt pervers, est d'accentuer le caractère pratique, opératoire, utile voire rassurant de l'analyse classique en termes de « formel » et de maîtrise. Or, cette complexité, pour peu qu'on cherche à l'analyser et à en tirer partie, peut être à l'origine de réels enrichissements et peut même ouvrir de nouvelles pistes pour l'action.

Ainsi, l'attention portée à la constitution des acteurs sur ce que, par commodité, on peut appeler la « scène des risques »<sup>19</sup>, c'est-à-dire l'attention portée tant à la présence de certains qu'à l'absence d'autres, permet déjà un autre type de qualification des dangers, des risques collectifs. Il suffit de songer aux cas de la transfusion sanguine, de l'amiante et de l'ESB pour percevoir l'intérêt d'une telle démarche qui, délestée des a priori de l'approche classique, permet effectivement de « voir » à quelle configuration d'acteurs correspond tel ou tel risque, sachant qu'il y a, comme dit précédemment, des présents, des absents, mais aussi des « plus ou moins présents », des « plus ou moins absents ». Sans développer trop sur ce point, disons simplement qu'un risque change déjà de définition (d'allure), selon le nombre, la nature et la configuration des acteurs qui le « travaillent », selon que cette

configuration introduit des séparations, des diversifications ou, au contraire, des confusions dans l'exercice de certaines grandes fonctions (comme l'expertise et la « décision » par exemple). De même, l'attention portée à la nature des relations effectivement développées entre acteurs et organisations – en s'affranchissant, par méthode, de l'évidence induite par l'analyse classique – permet de véritablement qualifier tel ou tel risque. La plus ou moins grande multiplication, intensité, diversité de formes de ces relations, telles qu'elles résultent des investissements opérés par les acteurs et organisations, constituent des indicateurs intéressants de « l'état » d'un risque ; il en est de même concernant le degré de permanence, de stabilité de ces relations, de ces interactions du fait de la constitution ou non de réseaux, de systèmes d'acteurs. Là encore, il suffit pour s'en convaincre d'évoquer les « affaires » précédemment citées et à propos desquelles les travaux de recherche existants montrent bien les variétés de configuration d'acteurs et organisations possibles et leurs implications, convergentes ou divergentes d'ailleurs selon les cas<sup>20</sup>. Enfin, l'attention apportée aux formes mobilisées par les acteurs et organisations lorsqu'ils « investissent » et, par là même, « construisent » un risque, permet d'identifier divers types et degrés « d'équipement » laissant entrevoir – compte tenu des moyens et formes accumulées – des histoires plus ou moins longues, plus ou moins suivies de ces risques, sachant que les concrétions, les institutionnalisations ou, pour parler un peu comme Bourdieu, les processus de « naturalisation » sont déterminants dans la reproduction de l'intérêt pour un problème, aussi aigu semble-t-il être. De fait, et c'est là un effet de conjoncture générale encore mal compris mais constaté, force est de remarquer qu'en matière de risques – « marché » fluctuant s'il en est – l'émergence d'un grand risque, d'un risque collectif donc, tend toujours à en chasser un autre : le sida concurrence le cancer, l'effet de serre, les « risques majeurs », etc. Bref, comme on le voit, d'importantes perspectives apparaissent d'ores et déjà sur le plan de l'analyse même si, il faut en avoir bien conscience, il s'agit là d'un « programme de travail ». Sur ce point, l'accumulation des études sur des cas de risques et de crises précis, avec différents éclairages, devrait d'ailleurs permettre de mieux affiner ces analyses et réflexions.

En termes d'action, les retours possibles de ces modes d'approche semblent moins faciles à décrire et conceptualiser. Cela tient tout d'abord au fait que ces analyses s'apparentent à une « déconstruction », avec d'ailleurs certains risques de dérives, d'excès semblables à ceux pointés par Jean-Gustave Padioleau au sujet de l'analyse des politiques publiques<sup>21</sup>. Cela tient aussi à la primauté qu'acquiescent toujours les analyses et discours fondés sur la maîtrise dès qu'il est question d'action : il suffit pour cela de constater la fréquence et la rapidité avec laquelle des acteurs en position d'analystes critiques se convertissent à cette rhétorique dès lors qu'ils sont sommés de donner un avis, de « dire ce qu'il faudrait faire ». Cela tient aussi aux différences de situations selon que l'on se situe dans une phase de menace, identifiée ou non identifiée, dans une phase de risques

<sup>17</sup> Cf. Claude Gilbert, *Objets flous et action publique : à propos des risques majeurs, rapport pour le plan urbain*, Grenoble, Cerat, janvier 1995.

<sup>18</sup> Pour un exemple de travail de ce type, cf. Florian Charvolin, *L'invention de l'Environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement*. Thèse de doctorat de science politique, université Pierre-Mendès-France, École nationale supérieure des mines de Paris, juin 1993.

<sup>19</sup> Cf. Geneviève Decrop, *Le risque nucléaire : objet de négociation ?*, rapport pour l'IPSN, Grenoble, GDR Crise (CNRS), septembre 1994.

<sup>20</sup> Cf. en particulier, Michel Setbon, 1993, *Pouvoirs contre sida*, Le Seuil, Paris.

<sup>21</sup> Cf., par exemple, l'intervention de Jean-Gustave Padioleau lors de la réunion du groupe Politiques publiques de l'Association française de science politique (Paris, 13 décembre 1994) et son intervention « Pour un « moratoire » de l'analyse des politiques publiques ? Vers une science sociale de l'action publique ? lors de la séance du séminaire Contradictions et dynamique des organisations, Paris, 23 juin 1994 (in *Actes du séminaire Condor*, Paris, Centre de recherche en gestion, École polytechnique, 1993-1994).

## Présentation succincte du programme Risques collectifs et situations de crise (CNRS)

Le programme « Risques collectifs et situations de crise » vise à favoriser et développer les recherches et productions de connaissances sur la thématique considérée, en mettant en place les conditions de l'échange, du débat et de la coopération pluridisciplinaire. Initialement engagé au sein du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS, en 1994, il fait désormais partie des programmes correspondant à des actions incitatives du CNRS dans son ensemble. Les risques collectifs et les situations de crise considérés renvoient aux risques naturels et industriels (y compris les risques nucléaires), aux risques environnementaux, épidémiques, alimentaires, aux risques liés à des accidents concernant des équipements collectifs (établissements recevant du public notamment), aux risques liés à des ruptures de grands systèmes (eau, électricité, télécommunications, transports, réseaux informatiques...), aux risques liés aux manipulations du vivant, etc. Ces objets partagent, en dépit de leurs différences de nature, une série de caractéristiques justifiant un questionnement commun. Ils semblent en effet tous, à des degrés divers, susceptibles de mettre en cause des intérêts collectifs (intégrité physique des personnes, patrimoine écologique, biologique ou autre...) ; de porter atteinte aux fondements sociopolitiques (pertes de légitimité et d'autorité des institutions, remise en cause des principes, règles et dispositifs juridiques ou politiques organisant la citoyenneté et la solidarité...) ; d'affecter gravement les capacités de connaître et d'interpréter la réalité (inadéquation des outils techniques et scientifiques, des traitements politiques et symboliques...). Ces risques et ces crises ont également comme caractéristique de ne pouvoir être directement rapportés

et circonscrits ni à de seules intentions, fautes et erreurs humaines, nettement identifiables et individualisables, ni à de seuls facteurs et menaces exogènes, ni à de seuls défaillances et déterminants scientifiques et techniques, mais apparaissent comme étant largement liés à des aspects ou dysfonctionnements de type organisationnel et interorganisationnel. Ces aspects, qui situent les risques et les situations de crise au cœur même des modes de fonctionnement des collectivités, renouvellent le questionnement sur la nature des vulnérabilités de nos sociétés, sur le degré d'autoproduction et le caractère endogène des risques et des crises. Ils conduisent aussi à s'interroger différemment sur la question de l'imputation et des causes, de l'établissement des responsabilités, voire également sur celle du contrôle et de la gouvernabilité des sociétés contemporaines. Quatre principaux axes de travail, pouvant être interdépendants, sont au cœur du programme : les processus d'identification des risques collectifs et de leur « mise sur agenda » ; le traitement des risques collectifs ; le développement des dynamiques de crise et la gestion des situations de crise ; les crises et les questions de responsabilité. De manière transversale à ces axes, deux thématiques sont privilégiées : l'expertise scientifique et technique, ses conditions, ses effets et ses implications ; les procédures de retour d'expérience, d'apprentissage et de vigilance organisationnels. L'objectif poursuivi est donc de faciliter les mobilisations, de faire progresser l'intérêt pour ces questions et d'accroître leur inscription parmi les problématiques de recherche, de susciter de nouveaux engagements et de créer, dynamiser des liens entre les forces existantes, souvent situées dans des

lieux éclatés. Les avancées effectuées depuis 1994 appellent tout à la fois une plus grande confrontation scientifique ainsi qu'une consolidation et une extension du « réseau » mis en place et qui mobilise notamment des chercheurs travaillant dans le champ de l'analyse de l'action collective organisée, des politiques publiques, de la sociologie des organisations, des sciences de gestion, de la sociologie politique, de la sociologie de la mobilisation, de la sociologie juridique, de la sociologie des sciences, de la psychologie cognitive, de l'ergonomie, etc. Les chercheurs des sciences de l'univers, des sciences de la vie, des sciences pour l'ingénieur, etc., sont invités à participer aux réflexions et aux actions menées, des formes de réflexion en commun sont même indispensables. L'extension des relations avec les chercheurs étrangers est également encouragée. Cet objectif d'action en direction du milieu de la recherche se double d'un objectif « symétrique » visant à nouer des relations de partenariat avec des organismes extérieurs concernés ou intéressés par la thématique du programme, notamment autour de recherches soutenues par le programme.

Le programme s'articule principalement autour de trois grands types d'actions : le soutien aux opérations de recherche (passant notamment par le lancement d'appel d'offres) ; un séminaire régulier à l'École nationale supérieure des mines de Paris, dont les actes sont largement diffusés ; la mise en place d'un « centre de ressources », sous la forme d'une structure souple et relativement informelle, sur les questions au cœur du programme.

**Claude GILBERT,**  
responsable du programme  
(juillet 1997).

émérgents, de risques évalués, dans une phase de réalisation des risques ; les implications en termes de vigilance, de précaution, de traitement des risques ou de gestion des crises sont bien sûr distinctes et méritent, dans chaque cas, des approches individualisées. Cependant, de nouvelles perspectives d'action apparaissent dès lors que l'on considère que la gestion d'un risque est non seulement fonction d'un « encadrement » – ce que préconise plus ou moins l'approche classique – mais aussi et, peut être surtout,

de l'existence ou non d'un réseau, d'un système d'acteurs diversifiés – d'un « filet » d'acteurs pourrait-on dire – assurant par le jeu des interactions -interactions tant contradictoires que complémentaires – une « couverture » de ce danger qui, ainsi, prend la forme socialisée du risque – que celui-ci soit « accepté » ou non<sup>22</sup>. Dès lors, l'action à mener peut se comprendre comme visant à mettre en place les conditions mêmes de l'interaction, à propos d'un danger donné, comme visant donc à permettre l'émergence d'acteurs « inté-

<sup>22</sup> Cf. Claude Gilbert, Alain Le Saux, Domestiquer le risque industriel, rapport, Paris, Geric, janvier 1989.

ressés » dans différents champs ou secteurs et susceptibles, du fait de leur intéressement même, « d'équiper » ce danger, d'en faire un risque gérable, d'entretenir à son sujet des débats et des controverses<sup>23</sup>.

Cela dit, à partir de cette conclusion, plusieurs questions se posent quant aux possibilités d'aller plus avant de manière opératoire, questions qui, sur différents plans, touchent directement au problème de la démocratie. Parmi les obstacles à surmonter, on peut notamment rappeler l'excès de schizophrénie existant entre discours et pratiques, notamment de la part des acteurs publics et, d'autre part, de façon liée, le non-enregistrement des conditions effectives de gestion des risques. En effet, pour peu que les analyses critiques en matière de risques aient quelque validité, elles conduisent à admettre qu'il y a une grande indétermination quant à la « désignation » des acteurs devant initier les actions à mener pour opérer ce maillage, pour entretenir « l'animation » de réseaux, assurer le maintien de débats et controverses, le pluralisme des points de vue et, enfin, quant au degré de volontarisme dont ils doivent faire preuve. Il semble en particulier que les représentants des pouvoirs publics n'aient plus forcément un rôle central ainsi qu'on a pu le constater, par exemple, dans le cas de la transfusion sanguine comme dans celui de l'amiante où ils n'ont alors véritablement été que des acteurs parmi d'autres et pas les plus importants – du fait, dans le premier cas, d'une véritable « délégation de pouvoir » au monde médical et, dans le second, d'une « délégation de pouvoir » au monde industriel. La prégnance même du discours de la maîtrise, auquel on revient toujours, conduit à éluder cet état des choses et à renvoyer, de fait, la définition des risques, leur suivi et leur évaluation, à un jeu plus ou moins libre d'acteurs – au « marché » des acteurs pourrait-on dire – sans que se développe une réflexion distanciée, notamment à caractère public, à ce sujet. D'autre part, les questions des formes les plus adéquates des actions à mettre en œuvre, du degré de formalisme malgré tout à leur donner, des moyens financiers, des problèmes de légitimité, de positionnement en termes d'évaluation, de prospective, de veille, sont encore loin d'être résolues – même si, par exemple, de premières réflexions peuvent être tirées d'actions d'organismes comme les centres de veille et de prospective, d'instance d'évaluation sur les risques, de réflexions autour de la mise en œuvre de « conduites de précaution », etc. Au fond, l'un des plus grands risques en termes de démocratie est peut-être moins celui de la « suspension » de la démocratie via des procédures exceptionnelles en cas de crise – ce à quoi s'attachent certaines analyses sur les risques et les crises – que celui, pour des collectivités humaines, de ne pas s'avouer à elles-mêmes, ouvertement et publiquement, comment elles fonctionnent réellement, sur quelles bases concrètes sont mises en œuvre les procédures et actions qui leur donnent leur existence et constituent leur quotidien. Dire simplement qu'il faudrait plus de démocratie, de débat public n'est pas suffisant : la véritable réflexion ne doit-elle pas porter sur la capacité effective à dire, d'une part, et à entendre, d'autre part, quels sont les ressorts et les

modes de fonctionnement concrets des acteurs et organisations, et sur les formes pratiques alors nécessaires à la mise en place de tels « espaces » de publicité, discussion et réflexion ?

<sup>23</sup> Cf. les réflexions de Bruno Latour, dans son ouvrage *Aramis ou l'amour des techniques*, La Découverte, Paris, 1992.

## RÉFÉRENCES

- Akrich M., Callon M., Latour B. 1988. À quoi tient le succès des innovations. Premier épisode. L'art de l'intéressement. *Gérer et Comprendre* 11, 4-17
- Akrich M., Callon M., Latour B. 1988. À quoi tient le succès des innovations. Deuxième épisode. L'art de choisir les bons porte-parole. *Gérer et Comprendre* 12, 14-29
- Boltanski L., Darre Y., Schiltz M.-A. 1984. La dénonciation. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 51, 3-40
- Boltanski L., Thevenot L. 1991. *De la justification*. Gallimard, Paris
- Callon M. 1988. *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*. La Découverte, Paris
- Callon M. 1991. Réseau technico-économique et irréversibilité. In : *Les figures de l'irréversibilité en économie* (Chavance B., Godard O., Boyer R., dir.), EHESS, Paris
- Chazel F., Commaille J. (dir.). 1992. *Normes juridiques et régulation sociale*. LGDJ, Paris
- Desrosières A. 1992. Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public. In : « Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public ». *Raisons pratiques* 3
- Dobry M. 1992. *Sociologie des crises politiques*. Presses de la FNSP, Paris
- Dodier N. 1995. *Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*. Métailié, Paris
- Duran P. 1990. Le savant et le politique. pour une approche raisonnée de l'analyse des politiques publiques. *L'Année Sociologique* 40, 227-259
- Friedberg E. 1993. *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*. Le Seuil, Paris
- Garraud P. 1990. Politiques nationales : élaboration de l'agenda. *L'Année Sociologique* 40, 18-41
- Hermitte M.-A. 1996. *Le sang et le droit. Essai sur la transfusion sanguine*. Le Seuil, Paris
- Lagadec P. 1991. *La gestion des crises. Outils de réflexion à l'usage des décideurs*. McGraw-Hill, Paris
- Lagroye J. 1991. *Sociologie politique*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques-Dalloz, Paris
- Laroche H., Saussois J.-M. 1991. The politics of labelling organizational problems : an analysis of the challenger case. *Knowledge and Policy: The International Journal of Knowledge Transfer* 4, 1-2, 89-106
- Laroche H. 1995. From decisions to action in organizations: decision-making as a social representation. *Organization Science* 6, 1, 62-75
- Laroche H., Nioche J.-P. 1994. L'approche cognitive de la stratégie d'entreprise. *Revue Française de Gestion* 99, 64-78
- Lascoumes P. 1994. *L'Éco-pouvoir. Environnements et politiques*. La Découverte, Paris
- Latour B. 1992. *Aramis ou l'amour des techniques*. La Découverte, Paris
- Latour B. 1994. Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité. *Sociologie du Travail* 4, 587-607
- Mayer P. 1994. Pour une théorie des organisations en crise. *Cahiers du CRG* 10
- Memmi D. 1989. Savants et maîtres à penser. La fabrication d'une morale de la procréation artificielle. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 76-77, 82-103
- Mény Y., Thoening J.-C. 1989. *Politiques publiques*. Puf, Paris
- Novaes S. 1994. *Les passeurs de gamètes*. Presses universitaires de Nancy, Nancy
- Padioleau J.-C. 1982. *L'État au concret*. Puf, Paris
- Setbon M. 1993. *Pouvoirs contre sida*. Le Seuil, Paris
- Thoening J.-C. 1985. L'analyse des politiques publiques. In : *Traité de science politique* (Grawitz M., Leca J., eds.), Puf, Paris, 4, 1, 1-60